



Délibération n° 37

Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017

Service Evènementiel

Domaine de compétence : 8.9 -Culture

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 32 puis 33
(Arrivée de Mme COUSIN Angélique à
20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Tarifs 2018 du Service Evènementiel

Rapporteur : Monsieur Baillet Sébastien, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Demande de validation des nouveaux tarifs proposés pour les manifestations organisées par le service évènementiel

Vu l'avis favorable de la commission culture du 24 octobre 2017.

Considérant la nécessité de faire évoluer en 2018 les tarifs appliqués par le service évènementiel afin de les adapter au mieux aux manifestations.

Les modifications proposées sont :

- une simplification de la tarification des emplacements lors des manifestations
emplacement pour une manifestation en extérieur sans location de barnum :
25€par jour, 40€ les 2 jours

emplacement pour une manifestation en extérieur avec location de barnum :
 35€par jour, 50€ les 2 jours
 emplacement pour une manifestation en intérieur :
 25€par jour

-la création d'un pass magie pour assister aux deux jours du spectacle de magie :
 pass adulte pour 2 jours : 15 euros
 pass enfant pour deux jours : 7 euros 50 centimes
 à noter que le tarif spectacle sera appliqué pour une journée de spectacle

-la création d'un tarif très grand spectacle :
 tarif très grand spectacle adulte : 25€
 tarif très grand spectacle enfant : 20€

-la modification du tarif événement : 12 € (10€ en 2017)

-la suppression du tarif journée des peintres dans la rue : 2€

Les tarifs du service évènementiel en 2018 seront :

Emplacement pour une manifestation en extérieur sans location de barnum	25 € par jour/40€ les 2 jours
Emplacement pour une manifestation en extérieur avec location de barnum	35 € par jour/50€ les 2 jours
Emplacement pour une manifestation en intérieur	25 € par jour
Les musicales du port , apéritif concert sur le port assiette de dégustation de fumaisons de poisson et un verre de vin blanc	3,50 €
Tarif petit spectacle petit spectacle adulte petit spectacle enfant petit spectacle tarif famille (2 adultes, 2 enfants)	5 € 3 € 12 €
Tarif spectacle standard spectacle standard adulte spectacle standard enfant	10 € 5 €
Festival de Magie Application du tarif standard pour une journée de spectacle pass adulte pour 2 jours pass enfant pour 2 jours	15 € 7,50 €
Tarif grand spectacle tarif grand spectacle adulte tarif grand spectacle enfant	15 € 10 €
Tarif très grand spectacle tarif très grand spectacle adulte tarif très grand spectacle enfant	25 € 20 €
Tarif événement (balade culturelle et gourmande, ...)	12 €

Tarif activités sportives	
Tarif atelier sportif adultes (plus de 16 ans)	3,50 €
Tarif atelier sportif enfants (moins de 16 ans)	2 €
Tarif exposition	2 €

Les recettes seront encaissées sur la régie des manifestations culturelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les nouveaux tarifs du service événementiel pour l'année 2018
- d'approuver l'incinération des tickets établis pour l'année 2017 dont les tarifs changent.

La délibération est adoptée par 33 voix pour

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-DEL36-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017